



Arrêté portant ouverture du registre des inscriptions pour l'obtention du diplôme du Brevet de Technicien Supérieur, dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience - session de novembre 2022

La rectrice de la région académique de La Réunion,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L335-5, R335-5 à R335-11, D643-1 à D643-35-1
- Vu le code du travail ;

Arrête :

Article 1^{er} - Le registre des inscriptions aux épreuves de l'examen du brevet de technicien supérieur organisé au titre de la session de novembre 2022 de validation des acquis de l'expérience, est ouvert **du mercredi 28 septembre 2022 à 10h00 au vendredi 07 octobre 2022 à 16h00 (heure de la Réunion)** pour les spécialités figurant en annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les inscriptions se font en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.ac-reunion.fr/> (rubrique *scolarité, études et examens/examens et diplômes/examens-VAE*)

Article 3 - L'inscription définitive est matérialisée par un document **de confirmation individuelle d'inscription** daté et signé par le candidat.

La signature du document de confirmation d'inscription est un acte personnel qui vous engage. Cet acte ne peut faire l'objet d'aucune demande de rectification ultérieure.

Article 4 - La confirmation d'inscription et les pièces justificatives, doivent être **déposées en ligne (Télé-versement) dans l'espace candidat Cyclades au plus tard le mercredi 12 octobre 2022**

Article 5 - Le secrétaire général de la région académique de La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 septembre 2022

Pour la rectrice et par délégation,
la cheffe de la division des examens et concours

SIGNÉ
Abla ZENATI